

Motions

Je m'intéresse à certains commentaires formulés par le comité des comptes publics au sujet de ce qui a été mis en oeuvre. Je remarque que le vérificateur général a donné à entendre que la Commission ne surveille pratiquement pas les activités de dotation de personnel des ministères. La Commission a reconnu que son organisation prêtait le flanc à la critique en ce domaine, que l'on n'intégrait pas efficacement les données de contrôle obtenues des ministères, et que l'on n'utilisait pas ces données à bon escient.

Alors même que le système est en place, le vérificateur général nous dit qu'il laisse à désirer. Je note avec plaisir que devant le comité, la Commission a apparemment déclaré qu'elle prenait déjà des mesures pour intensifier et centraliser ses activités de contrôle. Il n'y a pas de doute que dans divers ministères du gouvernement, il doit y avoir un effort constant pour examiner les normes utilisées dans chacun d'eux, pour les comparer à celles en usage ailleurs, et pour instaurer le meilleur système possible.

● (1330)

Cela m'amène à parler de l'importance du principe du mérite. Il n'y a pas de doute que nous devrions nous pencher sur la question, et j'y reviendrai peut-être dans un moment. Cependant, si vous le permettez, je voudrais passer à l'action positive.

Comme vous le savez, monsieur le Président, notre parti est très fortement en faveur de l'action positive. Au cours de la présente session, nous avons adopté un projet de loi visant à réaliser l'action positive au niveau de l'embauche. Sans doute les députés de l'Opposition ont-ils pensé que nous aurions pu présenter un meilleur projet de loi, mais tous les députés de la Chambre ont certainement estimé qu'il s'agissait d'un premier pas vers l'application de ce principe très important—un premier pas qui n'est peut-être pas énorme, mais un premier pas tout de même.

Dans le même ordre d'idées, la Commission doit assurer une surveillance complète et efficace de la performance des différents ministères. J'ai lu avec intérêt dans le rapport que le comité n'était pas satisfait des données fournies par la Commission, que, selon lui, les progrès accomplis relativement au recrutement des femmes, des membres de minorités visibles et des personnes handicapées laissaient à désirer et que les méthodes de contrôle instaurées par la Commission ne semblaient pas efficaces. Je sais qu'aucun député ne veut que ce problème persiste.

Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord sur la façon d'instaurer un programme d'action positive, mais nous tenons certes tous à ce que l'on accomplisse des progrès à cet égard. Si cela n'arrive pas assez vite, la Commission de la Fonction publique devra se pencher sérieusement sur les recommandations du comité. Parmi ces recommandations, il y en a une qui demande la présentation d'un rapport écrit avant le 30 septembre sur les progrès réalisés par le comité pour améliorer la surveillance des activités de dotation des ministères.

L'une des choses que le comité a relevées et que j'avais moi-même constatée quand je faisais partie du comité des comptes publics, c'est que les ministères ne donnaient pas vraiment suite aux recommandations du Vérificateur général et négligeaient de consulter ses services. Une fois que le Vérificateur général avait formulé ses recommandations, j'avais souvent

l'impression que les ministères ne consultaient pas ses services pour s'assurer que le problème constaté serait effectivement résolu.

Cela m'inquiète d'avoir lu dans le rapport que, selon un des organismes gouvernementaux, l'un des principaux obstacles à une bonne gestion était le système de dotation actuel. A mon avis, une telle observation est vraiment étonnante. Cela ne reflète pas une gestion efficace. Si nous avons de tels problèmes, je pense que nous devons nous en occuper.

Le comité déclare que cela prend en moyenne de 136 à 160 jours pour combler les postes vacants et le comité juge que c'est beaucoup trop. Il ne fait aucun doute qu'il faut beaucoup trop de temps pour combler les postes dans tous les ministères de la Fonction publique. Dans ceux où il y a eu une réforme administrative, comme au ministère de l'Agriculture, le temps requis pour la dotation a été réduit à 44 jours dans certains cas. Dans tous ces cas, les règles de la Commission ont malgré tout été respectées. Je pense que cela montre bien qu'on peut effectivement aller plus vite. Nous devons exhorter le gouvernement à mettre au point un plan d'action pour toute la Fonction publique afin de réduire le temps requis pour combler les postes dans tous les ministères tout en respectant les droits des employés.

Je voulais aussi signaler qu'il y a des problèmes de partage des responsabilités entre le secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission. Il avait été précédemment recommandé, le 30 juillet 1982, que le comité des comptes publics se penche sur cette répartition des responsabilités entre le secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission et que ces organismes trouvent une solution aux problèmes d'imprécision et de chevauchement des responsabilités existants. En l'occurrence, le comité a constaté que ces organismes n'avaient pas appliqué cette recommandation pour ce qui concerne le mandat de vérification de la Commission. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure dans mon discours quand je déclarais que les recommandations du comité n'étaient pas mises en oeuvre. J'affirme sans hésiter au nom de tous les députés qui ont participé au comité des comptes publics, quel que soit leur parti, que c'est là quelque chose de très irritant.

Le comité des comptes publics passe au peigne fin les rapports du Vérificateur général. Ses membres y jettent le regard du profane. Nous considérons cette vérification globale du point de vue de nos électeurs et nous essayons de nous mettre à leur place s'ils devaient faire des recommandations. Nous consacrons beaucoup de temps et d'effort à ces rapports du comité des comptes publics et quand nous rédigeons une recommandation, nous estimons en tant que comité que le ministère concerné devrait vraiment faire un effort pour l'appliquer. Dans son dixième rapport, le comité a déclaré qu'il s'attendait à ce que ces organismes trouvent une solution à leur problème le plus rapidement possible et veillent à établir une distinction claire entre leurs responsabilités, et je m'associe à cette position.

Le Vérificateur général a étudié le programme de vérification de la dotation de la Commission de la Fonction publique et s'est posé des questions sur la méthodologie, la documentation, la surveillance et l'examen du travail de vérification et la formation du personnel. Je sais qu'on fait de gros efforts sur